
**Réponses de la FCEI/ASSQ à la demande de renseignement d'Hydro-Québec
relative à la demande « R-3541-2004 »**

1. Références : Mémoire de FCEI/ASSQ, pages 3, paragraphe 2

Préambule :

Extrait : « Les sondages répétés de la FCEI et plus particulièrement les plus récentes données provenant du Baromètre trimestriel des affaires indiquent une préoccupation croissante des PME face à la croissance des coûts d'énergie. Ainsi c'est dans une proportion de 80 % que les membres identifient l'augmentation des prix de l'intrant énergétique comme mettant en péril leur croissance économique. »

Demande 1.1 :

Veuillez donner des précisions quant à la méthodologie utilisée dans les sondages effectués auprès de vos membres.

Réponse :

Les sondages de la FCEI sont réalisés à l'interne et envoyés par différents modes (Internet, télécopieur ou par la poste) selon les volontés des membres. Dans le cas du Baromètre trimestriel des affaires de septembre, les résultats se fondent sur les réponses de 2 281 chefs d'entreprise représentant un échantillon stratifié de membres de la FCEI qui ont reçu le sondage par télécopieur ou par courriel le 8 septembre.

Nombre de répondants par effectif

0-4 employés 953
5-19 employés 955
20-49 employés 248
50+ employés 87

Les résultats sont précis à 2,1 points de pourcentage près, 19 fois sur 20. Peu importe le mode diffusion, seuls les membres en règle de la FCEI contribuent aux résultats d'un sondage et ne peuvent voter qu'une seule fois pour chacun d'eux.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3541-04
cotée
DEPOSÉE EN AUDIENCI
Date: 13 décembre 2
Pièces n°: FCEI/ASSQ

2004
2-9

Demande 1.2 :

Veillez préciser si le sondage visait des sources d'énergie spécifiques ?

Réponse :

Le Baromètre trimestriel des affaires visait toutes les sources d'énergie utilisées par les PME.

Demande 1.3 :

Veillez nous transmettre une copie du sondage auquel fait référence l'extrait cité en préambule.

Réponse :

Vous trouverez le rapport d'analyse du sondage sur le site internet de la FCEI à l'adresse suivante : http://www.fcei.ca/researchf/reports/default_f.asp

Demande 1.4 :

Veillez fournir une estimation de la part des coûts d'énergie inclus dans les coûts d'exploitation des membres de la FCEI en distinguant les coûts d'énergie et leur répartition entre les différentes sources (électricité, mazout, gaz naturel,...).

Réponse :

La part des coûts d'énergie - hors essence - par rapport aux coûts totaux des PME du Québec est en moyenne de 13,8%. Le tableau suivant répartit les sources d'énergie pour différents usages. Il est à noter que les pourcentages peuvent dépasser 100% étant donné que plus d'une source peuvent servir à un même usage.

Sources d'énergie	Chauffage espace	Chauffage eau	Éclairage et production
Huile à chauffage	29,1%	6,8%	2,6%
Électricité	63,7%	85%	98,9%
Gaz naturel	28,6%	7,2%	4,5%
Autre	13,7%	9,2%	2,9%

Ces données sont tirées du Sondage du Québec 2004- Spécial Énergie. Les résultats se fondent sur les réponses de 1547 chefs d'entreprise membres de la

FCEI qui ont reçu le sondage par la poste, par télécopieur ou par courriel. Les résultats sont précis à 2,5 points de pourcentage près, 19 fois sur 20.

Références : Mémoire de FCEI/ASSQ, pages 13, recommandation 3

Préambule :

Extrait : « Au tarif G, M et L, que seule la portion énergie soit haussée lors des prochaines hausses tarifaires proposées par le Distributeur, jusqu'à un maximum de déséquilibre de 4 points dans la proportion puissance/énergie. »

Demande 2.1 :

Veillez justifier le choix d'un écart maximal de 4 points de pourcentage dans la proportion puissance/énergie des tarifs G, M et L.

Réponse :

Le choix est en lien avec l'objectif de faire porter davantage de poids à la partie énergie plutôt que puissance. Comme cet élément est le plus préoccupant au cours des prochaines années, il est normal qu'un signal de prix plus clair soit envoyé aux consommateurs afin qu'ils effectuent des choix éclairés qui maximisent le bien commun. Les 4 points sont basés sur l'écart actuel de 4 points de pourcentage en faveur de la puissance. Comme cet écart n'est pas déraisonnable sur un sens, il n'y a pas lieu de croire qu'il le serait dans l'autre sens. Cependant, nous ne voulons pas aller au-delà de ce montant sans faire d'analyse plus poussée afin de déterminer le niveau le plus optimal entre le signal de prix sur l'énergie et les impacts sur l'utilisation de la puissance.

Demande 2.2 :

Cette proposition a-t-elle été soumise à l'approbation des membres de la FCEI ?

Réponse :

Comme nous l'évoquions précédemment, la principale inquiétude de nos membres par rapport aux coûts des intrants nécessaires à leurs opérations réside dans l'évolution récente des prix de l'énergie. Compte tenu que l'énergie (hors essence) représente en moyenne 13,8% des coûts totaux des PME du Québec, et que cette proportion est en hausse de 12,3% depuis trois ans, la FCEI s'efforce dans toutes ses interventions à trouver des moyens pour minimiser l'impact des hausses tarifaires proposées par les distributeurs sur les entreprises qu'elle représente. Toutes les hypothèses n'ont pas fait l'objet d'un sondage auprès des

membres mais chacune respecte le souhait de nos membres: réduire leur facture énergétique!

3.2. Références : Mémoire de FCEI/ASSQ, pages 3, paragraphe 5

Préambule :

Extrait : « L'ASSQ en est à ses premières armes devant la Régie de l'énergie, mais traite d'énergie avec différentes instances gouvernementales depuis sa fondation car il s'agit là d'une portion importante des coûts de production de ses membres. »

Demande 3.1 :

Veillez fournir une estimation de la part des coûts d'énergie inclus dans les coûts d'exploitation des membres de l'ASSQ, en distinguant les coûts d'énergie et leur répartition entre les différentes sources (électricité, mazout, gaz naturel,...).

Réponse :

La réalité varie beaucoup selon la taille de la station de ski et du type d'opération. L'estimation la plus récente suggère une proportion de 8% à 10% des coûts d'exploitation pour la portion électricité. À l'exception de la restauration (cuisine au propane) et le damage des pistes (diesel) presque l'ensemble des stations fonctionne à l'électricité (estimation à plus de 95%).

Demande 3.2 :

Veillez fournir la répartition des coûts d'électricité des membres de l'ASSQ selon la classification suivante : neige artificielle, remontées mécaniques, éclairage des pistes, autres usages.

Réponse :

Portrait type :

- ▶ ***45 % de la consommation provient de la fabrication de neige;***
- ▶ ***27 % pour les remontes pentes;***
- ▶ ***18 % pour les bâtiments et dépendance;***
- ▶ ***10 % pour les usages généraux.***

**Réponses de la FCEI/ASSQ à la demande de renseignement no 1 de la Régie de
l'énergie (« la Régie ») relative à la demande « R-3541-2004 »**

1. Référence : Mémoire de la FCEI/ASSQ, page 12

Préambule :

« Certains clients ont les capacités et les intérêts pour réagir aux signaux de prix de la structure tarifaire actuelle. D'autres cependant comprennent difficilement la structure et s'adaptent donc mal aux signaux de prix. Le problème rencontré s'inscrit particulièrement à la partie puissance de la tarification. »

Demandes :

1.1 Selon vous, cette mécompréhension est-elle due à un manque de temps et d'outil de gestion de cette partie de leur facture ou s'agit-il de difficulté résultant de la complexité de la facturation ?

Réponse :

Ce qui rend difficile pour un nouvel entrepreneur notamment, c'est la différence avec sa gestion énergétique habituelle, soit celle de sa résidence. Celle-ci est soumise à une tarification simple et les gens n'ont pas tendance à l'étudier de manière approfondie. Lorsqu'ils ouvrent un commerce pour la première fois, ils ne sont pas tous au courant du changement du mode de tarification. Les clients ne savent pas qu'ils doivent gérer non seulement l'énergie mais aussi leur puissance. Est-ce surprenant ? Nous ne croyons pas. Une discussion avec un client notamment nous a permis de comprendre que le préposé d'Hydro-Québec n'avait pas fourni d'explication sur « l'utilisation » d'un compteur numérique, prétextant notamment qu'il était pressé.

Peu d'individus au Québec, outre les ingénieurs, ont les connaissances d'une différence entre l'énergie et la puissance. Or nous croyons que l'information/éducation doit être effectuée par le Distributeur pour s'assurer de la compréhension de cet élément par les consommateurs PME.

1.2 À votre avis, ces clients seraient-ils intéressés par des groupes de rencontres cherchant à analyser leurs difficultés et à les aider à comprendre leur facturation ?

Réponse :

Si la Régie parle de groupes de rencontres informatifs pour les clients sur la tarification offerts par le Distributeur avec une attention particulière pour chaque cas, nous croyons que les clients qui ne comprennent pas bien leur facturation serait intéressé. Le plus grand défi des dirigeants de PME étant justement le peu de temps disponible, il sera difficile de les inciter à quitter leur entreprise pour participer à pareille rencontre. Il y

aurait lieu de s'assurer de limiter la perte de temps afin de tabler sur la résolution de la problématique le plus rapidement possible. De même, ces rencontres devraient se dérouler dans les différentes régions du Québec avant ou à la fin de la journée normale de travail, soit au petit-déjeuner ou encore en fin de journée.

Cette option pourrait être une solution. Nous croyons que d'autres options pourraient également être aussi sinon plus adéquate, par exemple l'assurance d'une explication suffisante de la part du technicien lors de l'installation du compteur, la diffusion de bulletins d'information, une explication sur le site Internet. Dans tous les cas de figure, la FCEI et l'ASSQ entendent collaborer à la diffusion des mesures adoptées par le Distributeur afin de permettre à leurs membres de réduire leur facture énergétique.